

## **PROCES VERBAL**

**Séance : Mercredi 18 mai 2022**  
**Convocation : Mercredi 11 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit mai à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

**Présents** : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER —Véronique RIAUD – Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX -Vincent ROUDAUT

**Absents excusés** : Pascal GUERIN – Valérie JUNOT

**A donné pouvoir à** : Valérie JUNOT à Patrice COCHET – Pascal GUERIN à Dominique LEROUX

**Secrétaire de séance** : Bruno GAUFILLET

## **ORDRE DU JOUR**

Validation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2022  
Désignation secrétaire de séance

- 1/ Convention pour l'instruction du droit des sols
- 2/ Subvention SIEGE (fenêtre du restaurant)
- 3/ Aide communautaire (CAESE)
- 4/ Commission d'appel d'offres

Informations diverses

## **DELIBERATION 19/2022**

**Objet** : Convention pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Vu la loi n°204-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (« loi ALUR ») modifiant les modalités d'instruction des autorisations du droit des sols.

Considérant le désengagement des services de l'État et l'arrêt de l'appui technique des services de la Direction Départementale des Territoires.

Considérant la nécessité de sécuriser la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Vu la décision du Conseil Municipal de la commune d'Etampes par délibération en date du 16 mars 2016 de mettre à disposition son service urbanisme et droit des sols aux communes qui font le choix de bénéficier d'un appui technique.

Vu le désengagement de la commune d'Etampes qui a mis fin au conventionnement qui la liait à 21 communes, dont Boissy-La-Rivière au titre de l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme par lettre recommandée en date du 04 avril 2022.

Considérant la proposition de la CAESE (communauté d'agglomération d'Etampes Sud Essonne) de créer un service commun en matière d'instruction du droit des sols (Article L.5211-4-2 du code des collectivités locales), à l'issue d'une réunion avec les Maires.

Considérant la proposition de la CAESE, qui est de forfaitiser la participation annuelle des communes à hauteur de 5.70€ par habitant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2 relatif à la création des services communs ;

VU l'avis favorable du Comité Technique paritaire du 07 avril 2022, sollicité par la CAESE ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'ADHERER au service commun « instruction du droit des sols ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service commun selon les fondements des articles L.5211-4-2.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

ADHERE au service commun « instruction du droit des sols »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service commun selon les fondements des articles L.5211-4-2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération.

**Nombre de membres :**

**En exercice : 13**

**Qui ont pris part à la délibération : 13**

**Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**DELIBERATION 20/2022**

**Objet : Demande subvention SIEGE – Remplacement de fenêtres**

Dans le cadre de l'amélioration de l'énergétique sur les bâtiments publics de la commune, Monsieur le Maire propose de faire appel au syndicat de l'Energie qui donne la possibilité d'aider les communes pour le remplacement de fenêtres.

La commune a fait réaliser des devis et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

**Les devis de l'entreprise BAUM sont de 18 777.00 € HT**

**PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2022**

INVESTISSEMENTS 2019	DÉPENSES HT			Aide SIEGE	%	Fonds propres	%
Remplacement de fenêtres sur les bâtiments communaux. <b>Restaurant au Repos de la Vallée.</b>	18 777.00 €			13 143.90 €	70	6 633.10 €	70
<b>TOTAUX</b>	<b>18 777.00 €</b>			<b>13 143.90 €</b>		<b>6 633.10 €</b>	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

**APPROUVE :**

- Le programme de demande de subvention (tableau annexe joint)
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2022,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

**Nombre de membres :**

**En exercice : 13**

**Qui ont pris part à la délibération : 13**

**Pour : 13**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**DELIBERATION 21/2022**

**Objet :** Demande aide communautaire 2022

A/ Prolongation de l'installation électrique pour les décorations lumineuses de Noël.

Devis de l'entreprise STOLA à Saclas.....2 718.00 € HT

Coût total de l'opération : 2 718.00 € HT

B/ Poursuite de la procédure de relevage de tombes du cimetière engagée ces dernières années, nous envisageons de relever 10 tombes

Devis Entreprise PERROT & Fils à Abbéville la Rivière :

Travaux cimetière ..... 2 800.00 € HT

Coût total de l'opération : 2 800.00 € HT

C/Rue de la Démocratie, les précipitations pluviales arrivant du Montoir de le Robinette stagnent abondamment en fin de trajet au niveau de cette rue. Il convient de créer les conditions d'évacuation optimales afin de garantir la sécurité et la pérennité de cette voie en bon état.

Devis Entreprise PERROT à Abbéville la Rivière : .....3 530.00 € HT

Terrassement d'une tranchée, pose d'un regard avec grille avaloire, raccord du tuyau au regard des eaux pluviales

Coût total de l'opération : 3 530.00 € HT

D/ Le Montoir de Mesnil Girault, présente une chaussée accidentée, étroite et dépourvue d'accotements, il est nécessaire d'engager des travaux de réfection afin que cette voie ne soit pas accidentogène.

Devis Entreprise PERROT à Abbéville la Rivière : .....4 075.00 € HT

Décaissement, évacuation déblais, enrobé,

Coût total de l'opération : 4 075.00 € HT

E/ La commune n'est pas équipée de matériel de projection numérique. Le travail, les différentes commissions municipales, tendent à se dérouler plus fréquemment en visioconférence, ainsi que diverses rétrospectives devant être diffusées sur support visuel lors de manifestations municipales, il nous apparaît indispensable de se doter de ce matériel.

Devis de l'entreprise DARTY et CHORLET ELEC à Villeneuve sur Auvers

..... 391.20 + 310.05 = 701.25 €

HT

Coût total de l'opération : 1 308.25 € HT

F/ Les murets de la Haute Auberge (patrimoine Buccussien d'importance) structurants et consolidants le chemin, se délitent considérablement face aux éléments naturels. Leur consolidation est nécessaire.

Devis de l'entreprise JMD Abbéville-la-Rivière.....4 727.51 €

HT

Coût total de l'opération : 4 727.51 € HT

COUT TOTAL DES OPERATIONS : 19 161,76 €

#### PLAN DE FINANCEMENT D'AIDE COMMUNAUTAIRE 2022

INVESTISSEMENTS 2020	DÉPENSES HT	Aides CCESE 50 % du plafond de 18 268€	Fonds propres
Ecran de projection et installation électrique	701.25 €		
Installation prises manquantes pour décoration de Noël	2 718.00 €		
Evacuation des eaux de pluies Montoir de la Robinette/Démocratie	3 530.00 €		
Relevage de Tombes	2 800.00 €		
Bordures de route Montoir de Mesnil Girault	4 075.00 €		
Réparation murets de la Haute Auberge	4 727.51 €		
TOTAUX	18 554.76 €	9 134.00 €	9 417.76 €

MONTANT TOTAL DES OPERATIONS : 18 554.76 €

Dépense totale Fonds propres de : 9 417.76 €

Montant de l'aide CAESE : 9 134.00 € (50 % du plafond de 18 268.00 €)

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation accordée par le Bureau, avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Communauté de Communes de l'Etampois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 13

Pour : 13

Abstention : 00

Contre : 00

**DELIBERATION 22/2022**

**Objet** : Création d'une Commission d'Appel d'Offres

VU l'élection municipale du, 15 Mars 2020

VU l'élection du Maire et des 3 adjoints le 27 Mai 2020 et 17 Février 2022

CONSIDERANT le projet de travaux de construction et de réhabilitation projeté par le conseil municipal.

CONSIDERANT l'Article 22 du Code des Marchés Publics, il convient de créer une commission d'appel d'offre.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Election des membres de la commission

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus en tant que titulaires et 3 en tant que suppléants.

Il est fait appel à candidature.

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme Johanne LEIGNADIER

M. Olivier LARCHER

M. Bruno GAUFILLET

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Patrice COCHET  
Mme Véronique RIAUD  
Mr Vincent ROUDAUT

### **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Responsable :

Dominique LEROUX

Participants :

Titulaires : Mme Johanne LEIGNADIER - M. Olivier LARCHER - M. Bruno GAUFILLET

Suppléants : M. Patrice COCHET - Mme Véronique RIAUD - Mr Vincent ROUDAUT

Ont été désignés et acceptés

**Nombre de membres :**

**En exercice : 13**

**Qui ont pris part à la délibération : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 00**

Informations diverses :

Il est abordé le sujet de numérotation de la rue CD49 ainsi que des parcelles divisées ces dernières années et non numérotées. Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de constituer une commission de révision concernant la numérotation des habitations.

Membres Titulaires :

- . Johanne LEIGNADIER
- . Olivier LARCER
- . Bruno GAUFILLET

Membres Suppléants :

- . Vincent ROUDAULT
- . Véronique RIAUD
- . Patrice COCHET

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30 heures.

Affichage des présentes le : 21/05/2022